

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU

Vendredi 25 Novembre 2011

Ordre du Jour :

- Attribution Marché Accord Cadre (Architecte Travaux de L'Eglise)
- Délibération Taxe Aménagement, Urbanisme
- Révision Montant Location Appartements BAT CX au 1^{er}/01/2012
- Délibération modificative Budget Communale
- Affaires diverses

PRESENTS :

Mmes HENNEBIQUE Sylvie, FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, MM. HAUTEVILLE Laurent, M. HAUTEVILLE Bernard, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, MOREL Alain, REQUET Christophe.

Absents : LIZZI Stéphane, et YEUILLAZ Mickaël.

Madame le Maire ouvre la séance :

Attribution Marché Accord Cadre pour les Travaux de l'Eglise :

Madame le Maire indique au membre du Conseil municipal que ce même jour, vendredi 25 novembre 2011, a été convoqué la commission Appel d'Offres pour l'attribution du Marché pour les travaux de l'Eglise selon la procédure Accord cadre. La commission a étudiée les deux offres des cabinets d'architectes :

➤ **ARCHIPAT**

➤ **D'AR JHIL**

La commission a jugée et attribuée des notes sur des critères bien précis soit :

Méthodologie & Etat des Lieux

Coordination des travaux

Analyse & Mission DIAG

Mission de Base

Après analyses, le marché est attribué à D'AR JHIL.

L'Assemblée délibérante approuve cette attribution. Dès ce soir, la notification est faite par voie électronique pour D'AR JHIL ainsi que la non attribution pour ARCHIPAR.

Délibération Taxe Aménagement, Urbanisme :

Suite à la réforme sur la fiscalité de l'aménagement du territoire (Urbanisme), la Taxe d'Aménagement (TA) est adoptée sur la commune. Cette taxe TA concernera toutes les demandes d'urbanisme (Permis de construire, Déclaration préalable, toute déclaration de travaux), celle-ci est calculée par rapport à la superficie créée et sera applicable à partir du 1^{er} mars 2012)

Le conseil municipal après en avoir délibéré

Décide d'instituer la Taxe d'Aménagement sur le territoire au taux de **3%**.

Ce taux est révisable chaque année, mais la taxe est instaurée pour une durée de 3 ans.

Révision Montant Location Appartements BAT CX au 1^{er}/01/2012 :

Madame le Maire indique que le montant le loyer des appartements du Bâtiment communal est actuellement de 460,00 € mensuel (depuis Juin 2009) pour chaque appartement. Elle propose d'augmenter ce loyer calcul effectué selon l'indice du Cout de la Construction soit une augmentation 25 € à compter du 1^{er} janvier 2012 qui passera à 485,00€ mensuel.

Délibération modificative Budget Communal :

Suite à un contrôle de M. Augé, Trésorier principal ; il s'avère nécessaire d'effectuer des écritures comptables (opérations d'ordres) sur le Budget communal pour des sommes versées sous forme de subventions d'Equipements (Fonds de concours) pour des travaux de voirie (Rte de Trélachaux en 2009 et Enrobé Eglise en 2010).

Il est aussi nécessaire de prévoir une durée d'amortissement soit 10 ans, pour un montant annuel d'amortissement de 2 700,00€.

Dépenses de fonctionnement (cpte 6811) pour une recette d'investissement (cpte280415)

Affaires diverses :

Madame le Maire indique qu'il serait opportun d'adhérer à EPF Etablissement Public Foncier Départemental afin de nous aider pour d'éventuels prêts pour des opérations d'achat immobilier. Une présentation aura lieu lors du prochain Conseil municipal en date du 9 décembre 2011.

Madame le Maire propose d'adhérer à l'opération de la «Plus grande Bûche du Monde » par l'achat au préalable de part de bûche pour un montant de 100,00 €. Cette opération est en faveur des enfants « A Chacun sont Everest». Ces bûches seront distribuées lors du goûter des Anciens en Janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Prochaine réunion le VENDREDI 9 Décembre 2011 à 18 H. 00.